



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE PIE XII
AU NOUVEL AMBASSADEUR DE POLOGNE PRÈS LE SAINT-SIÈGE,
S.E.M. CASIMIR PAPÉE***

Lundi 24 juillet 1939

Monsieur l'Ambassadeur,

Les paroles prononcées par Votre Excellence en Nous remettant les Lettres qui l'accréditent comme Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Pologne — charge que remplissait déjà si dignement le regretté et inoubliable Monsieur Wladislas Skrzynski — sont une preuve éloquente de la noblesse des sentiments avec lesquels elle assume, en un moment particulièrement important, sa haute mission. Le représentant d'une Nation, qui, à travers les siècles, au milieu de tant de vicissitudes, est restée unie au Saint Siège par des liens si nombreux et si forts, peut déjà pour cela même être certain de recevoir dans la maison du Père commun de la Chrétienté un accueil confiant et joyeux. Mais plus encore l'hommage ému que Votre Excellence a rendu à Notre Prédécesseur Pie XI d'immortelle mémoire, dont la figure vénérée restera toujours gravée dans l'histoire et qui fut aussi dans des temps agités un ami fidèle de la « *Polonia restituta* », a trouvé dans Notre cœur un écho reconnaissant et profond. Que Notre message au monde en faveur d'une paix vraie et solide, basée sur, la justice, l'honneur et la liberté des Nations, ait correspondu aux convictions intimes et aux vifs désirs du peuple polonais, et trouvé chez celui-ci une parfaite compréhension, - un pareil témoignage recueilli sur des lèvres si autorisées Nous est précieux et constitue une adhésion si importante à la grande idée de la paix entre les peuples, que Nous n'hésitons pas à en exprimer ici toute Notre reconnaissance.

L'allusion faite à cette occasion par Votre Excellence au rôle prépondérant et décisif, qui revient à la religion et à la morale dans les grands problèmes intéressant actuellement la vie des peuples, a aujourd'hui une importance capitale. Quand, jetant un regard en arrière sur les vicissitudes de son histoire, la Nation polonaise se rappelle avec gratitude ce qu'elle a reçu dans le passé de la religion du Christ et de la civilisation occidentale grandie à l'ombre de celle-ci, elle fait une constatation, qui garde toute sa valeur pour le présent et pour l'avenir. Plus l'esprit matérialiste, qui s'éloigne des idéaux religieux du passé chrétien de l'Europe, gagne du terrain, plus l'âpre lutte

pour vivre et exercer son activité, induit les individus et les collectivités à la tentation d'attribuer aux facteurs de la force physique un primat immérité et destructif sur l'idée sacrée du droit, — plus sont indispensables à la génération présente la sagesse éducatrice et l'amour maternel de l'Église qui, au milieu des contestations et des tensions, inévitables sur terre, ne se lasse pas d'annoncer et de propager près de tous, sans distinction de nation ni de langue, l'évangile et l'esprit de Celui dont la doctrine et la vie renferment pour toujours les fondements moraux de toute prospérité et de toute paix véritable.

L'intention, exprimée par Monsieur le Président de la République, de maintenir et de rendre toujours plus étroits, par le moyen de la mission confiée à Votre Excellence, les liens séculaires qui unissent la Pologne au Saint Siège, trouvera toujours en Nous pleine compréhension et confiant appui. Aussi, en vous souhaitant, Monsieur l'Ambassadeur, la plus cordiale bienvenue, Nous vous prions de vous faire l'interprète des vœux les plus ardents, que Nous formons pour la personne du Chef de l'État polonais, et, accueillant de tout cœur votre demande, Nous accordons, avec un sentiment de paternelle affection, à Monsieur le Président de la République, à toute la Nation polonaise qui Nous est si chère, et d'une manière particulière à Votre Excellence, comme gage des faveurs divines, Notre Bénédiction apostolique.

* *Discours et messages-radio de S.S. Pie XII - Vol. I*,
Première année de Pontificat, 2 mars 1939 - 1er mars 1940, pp. 283-284
Typographie Polyglotte Vaticane.

Documents Pontificaux 1939, p.212-213; *Actes de S.S. Pie XII*, I, p.170-171.

La Documentation catholique n.903 c.1001.